

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 22 mai 2026 à Beauraing**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 04/05/2026.

2. MP Achat 2 Sièges ergonomiques 24/7 - Conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver la description technique de l'accord-cadre FORCMS-ZIT-136-03 pour le marché "Achat 2 Sièges Ergonomiques 24/7" et le montant estimé s'élève à € 2.975,21 hors TVA ou € 3.600,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par l'accord-cadre FORCMS-ZIT-136-03.

3. Achat 150 Cagoules de feu - Conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique du marché de la Zone de secours Hainaut-Centre 2025/ZHC/CDA/2bis et le montant estimé qui s'élève à € 4.297,52 hors TVA ou € 5.200,00 21 % TVA comprise ; De passer le marché via la centrale d'achat de la Zone de Secours Hainaut-Centre.

4. MP Achat 2 drones - Approbation des firmes à consulter

Le Collège de zone décide de lancer le marché "Achat de 2 drones" ; De consulter 3 opérateurs économiques dans le cadre de la facture acceptée (marchés publics de faible montant).

5. MP Achat 2 tables de dispatching - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande de deux tables ergonomiques de dispatching sur base de l'accord-cadre 2025-025, à la société NEXEE EURL à 12-14 rue de la Tréate à 95310 Saint Ouen l'Aumône, pour un montant de € 12.934,00 hors TVA ainsi que 21% de TVA à payer à l'état belge, soit € 2.716,14.

6. MP Achat 175 sacs d'intervention pour transport EPI - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande de 175 sacs d'intervention pour transport EPI via la centrale d'achat de l'UGAP, Z.I. 29 rue de Saint Remy à 28270 Brezolles (France) pour le montant de € 8.405,12 hors TVA, ainsi que de € 1.765,08 de TVA à payer directement à l'Etat belge.

7. MP Entretien annuels, compléments et réparations des véhicules légers - PV manquement

Le Collège de zone décide de constater le défaut d'exécution imputable à l'adjudicataire du lot 2 du marché 2024-044, GARAGE ANDY BRUCK.

8. MP Achat tenues de casernement (accord-cadre) - Révision de prix

Le Collège de zone décide d'approuver la révision des prix sollicitée par a société DEVA BELGIUM BVBA, pour le marché 2024-032 "Tenues de casernement (Accord-cadre)", à savoir une augmentation de 4% soit 147,68€/veste de casernement et 99,84€/pantalon de casernement, à compter du 15 juillet 2026.

9. MP Gestion portefeuille d'assurances - Approbation de la sélection qualitative

Le Collège de zone décide d'approuver le rapport d'examen des candidatures du 18 mai 2026 pour le marché "Gestion portefeuille d'assurances de la Zone" et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; De sélectionner les candidatures d'AXA BELGIUM (pour le lot 1) et ETHIAS (pour les lots 1 et 2) qui répondent aux critères de sélection qualitative ; D'inviter les candidats sélectionnés à présenter une offre.

10. Facturation aide médicale urgente - Réclamation

Le Collège de zone décide de maintenir la facture n° A26-01769, le contact patient étant établi.

11. Pompier professionnel - Convention OPT-OUT

Le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le sapeur professionnel X à partir du 1er juin 2026.

12. Pompier professionnel - Convention OPT-OUT

Le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le sapeur professionnel X à partir du 1er juin 2026.

13. Pompier professionnel - Convention OPT-OUT

Le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le sapeur professionnel X à partir du 1er juin 2026.

14. Pompier professionnel - Convention OPT-OUT

Le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le sapeur professionnel X à partir du 1er juin 2026.

15. Pompier professionnel - Convention OPT-OUT

Le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le sapeur professionnel X à partir du 1er juin 2026.

16. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X au 24 avril 2026.

17. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X à partir du 31 mars 2026.

18. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1<sup>er</sup> avril 2026.

19. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1<sup>er</sup> avril 2026.

20. Congés du commandant

Le Collège de zone décide d'accorder au Commandant de zone des congés annuels de vacances du 6 au 24 juillet 2026 ; De prendre note que le Major Vincent LEONARD assurera les fonctions de commandant de zone durant cette période, et jusqu'au 26 juillet 2026.

21. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège de zone prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

La Secrétaire de zone,  
(s) Sandrine DUMONT

La Présidente  
(s) Mélanie HAVENNE